

Cafés et restaurants : une aide pour l'aménagement des terrasses

Afin d'accompagner les cafés et restaurants après de longs mois de fermeture, la Région met en place **une subvention de 1 000 euros maximum** destinée à prendre en charge les dépenses d'investissement liées à l'installation et l'aménagement de terrasses, y compris éphémères, en Île-de-France.



Établissements concernés :

- Codes NAF/APE 5610A (restauration traditionnelle) ou 5630Z (débit de boissons),
- Créés avant le 15 novembre 2020,
- Avec un effectif inférieur à 10 salariés (ETP),
- Avec un chiffre d'affaires inférieur ou égal à 2 millions d'euros à l'issue du dernier exercice.

Sont éligibles exclusivement les achats réalisés à compter du 15 avril 2021 :

- Parasols, tonnelles, pergolas...
- Mobilier de restauration en terrasse (chaises, tables extérieures...).
- Séparateurs de terrasses et accessoires (panneaux en plexiglas/bois/etc., brumisateurs, fontaines...).
- Éclairage...

L'aide est octroyée sur factures acquittées, dans la limite du budget alloué au dispositif.

Le formulaire de demande d'aide sera ouvert du 1er au 31 juillet 2021.

Infos pratiques

[Cafetiers et restaurateurs : une aide de 1000 euros pour aménager vos terrasses](#)

Contact

info.relanceterrasses@iledefrance.fr